

Nous, Maire de la Ville de RONCHIN,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le Code de la Route,

Considérant la demande de la Mel pour l'opération broyage sur le parking Pierre de Coubertin les 3 et 4 novembre 2023 de 9h30 à 17h.

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale d'assurer la sécurité et de régler la circulation dans la commune..

**Réf. : JML/XT/MBF/MV N°AM/58/23**

**A R R E T E**

**Article 1 -**

Le vendredi 3 et samedi 4 novembre 2023, le stationnement et la circulation seront interdits sur le parking du stade Pierre de Coubertin de 9h30 à 17h.

**Article 2 -**

Le stationnement des véhicules sera interdit. Le non respect de l'interdiction sera sanctionné conformément aux lois et règlements en vigueur. Le véhicule pourra faire l'objet d'une mise en fourrière par l'entreprise délégataire de service public en matière de fourrière municipale.

Seuls les véhicules de la Métropole et ceux des particuliers, participant à l'opération seront autorisés.

**Article 3 -**

Les services techniques municipaux poseront les panneaux d'interdiction de stationner ainsi que des barrières avec copie du présent arrêté sur ceux-ci.

**Article 4 -**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours près du Tribunal Administratif, sis 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, 59000 Lille, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

**Article 5 -**

Le présent arrêté sera transmis pour exécution à Monsieur le Directeur Général des Services de la mairie de RONCHIN, à la Police Municipale, aux organisateurs et pour information aux représentants des forces de sécurité de l'État, à Monsieur le Commandant du Centre de Secours de LESQUIN et pour contrôle de légalité à Monsieur le Préfet du Nord.

Fait à RONCHIN, le 10/10/2023

Le Maire,  
  
Jean-Michel LEMOISNE

**Toute la correspondance doit être adressée à :**

**Monsieur le Maire**

**Hôtel de Ville**

650, avenue Jean Jaurès  
59790 RONCHIN

**Tél : 03.20.16.60.00**

**Fax : 03.20.16.60.38**

[www.ville-ronchin.fr](http://www.ville-ronchin.fr)

Facebook : Ville de Ronchin

